



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Sicasov

EDITO

Vous le savez, la Sicasov opère directement en France et en Italie et développe, sur le terrain, son modèle auprès des différents acteurs, entreprises de production de semences, pépiniéristes, agriculteurs spécialisés comme les arboriculteurs, les producteurs de fraises ou de pommes de terre et bien sûr auprès des obtenteurs ou de leurs représentants.

Le rapport d'activité est, pour nous, l'occasion de regarder le travail accompli au cours de l'année écoulée et de mettre en valeur, auprès de vous, nos actions, à travers divers focus que vous retrouverez tout au long de celui-ci.

Même si les modalités de détail sont adaptées aux particularismes des usages commerciaux de chaque marché, l'action de la Sicasov repose toujours sur les mêmes fondamentaux : simplifier les actes de gestion de tous nos usagers, collecter avec fiabilité et confidentialité les redevances, accompagner et contrôler les déclarants, mutualiser nos actions pour réduire les coûts.

À l'heure où paraît ce rapport d'activité, nous notons que des obtenteurs qui ne travaillaient pas ou peu jusqu'alors avec la Sicasov nous rejoignent et renforcent ainsi encore un peu plus le collectif.

C'est bien là, depuis bientôt 75 ans, le moteur de la Sicasov : consolider et développer un modèle sécurisant,

qui fasse autorité, pour accompagner les filières et donner aux obtenteurs la visibilité financière à long terme qui leur permet d'investir et de créer les variétés de demain.

Comme vous le vivez dans vos propres entreprises, la planification de la campagne est cruciale. Les différentes séquences sont ordonnancées et la saisonnalité des différentes cultures découpe et entremêle les tâches à conduire. Enfin, comme il convient de toujours anticiper, une campagne n'est pas encore terminée que déjà la prochaine se prépare. Alors que ce rapport vous rappelle ce qui a été fait en 2021, les équipes sont déjà en train d'imaginer les améliorations de nos process internes mais aussi des services, en particulier digitaux, qui vous seront proposés fin 2022 et en 2023.

Les équipes de la Sicasov et moi-même remercions le Conseil d'Administration et son Président, et plus généralement l'ensemble des Sociétaires, pour leur confiance et leur engagement.

Jean-Frédéric CUNY
Directeur Général

Avec le professionnalisme qui lui est reconnu au-delà de nos frontières, la SICASOV s'est révélée cette année encore comme étant un outil opérationnel de valorisation des produits de la recherche de ses sociétaires. La dématérialisation progressive de l'ensemble de ses processus va lui permettre de rendre aux obtenteurs ainsi qu'à leurs licenciés un service toujours plus efficace et encore mieux adapté aux contraintes des différentes filières des semences et des plants.

Elle a également l'ambition d'amener toujours plus d'obteneurs et de détenteurs de droits de propriété intellectuelle dans le domaine végétal à lui confier la gestion de leurs variétés et de leurs brevets y compris sur de nouveaux territoires.

Alors que, plus que jamais, il est attendu de l'amélioration des plantes qu'elle contribue aux transitions agroécologiques et à l'adaptation au changement climatique, la SICASOV s'avère être un partenaire essentiel de la réussite des obtenteurs.

François DESPREZ
Président



SOMMAIRE

- 04 FAITS MARQUANTS
- 05 SERVICES AUX USAGERS
- 06 CONTRATS ET REDEVANCES
- 10 ACCORDS INTERPROFESSIONNELS
- 12 CONTRÔLES ET CONTREFAÇON
- 14 CHIFFRES CLÉS
- 15 FINANCES



- 17 FONCTIONNEMENT INTERNE
- 20 GOUVERNANCE & ÉQUIPE
- 23 NOS ENGAGEMENTS



FAITS MARQUANTS 2021

2021

1^{er} JANVIER

Prise de fonctions de Jean-Frédéric CUNY,
nouveau Directeur Général de la Sicasov

FÉVRIER / MARS

La gestion des associations (répertoires,
cotisations et comptabilité) se fait désormais
de façon autonome en ligne

MAI / JUIN

Intégration de deux nouvelles gestionnaires :
Contrats et redevances (DOE)
Administrative et comptable (DAF)

JUILLET

Reprise des tournées de contrôle in situ

OCTOBRE

Euroseeds Prague

8 NOVEMBRE

Séminaire de l'équipe Sicasov
organisé chez SECOBRA
Recherches à Maule

23-24 NOVEMBRE

Stand commun Sicasov, SEMAE, UFS
et FNAMS aux Journées Techniques
des Industries Céréalières

21 DÉCEMBRE

Pour la deuxième année consécutive,
la réception de Noël est annulée...



2022

SERVICES AUX USAGERS

ADAPTATION ET INNOVATION – bis repetita

À peu de choses près, l'année 2021 s'est globalement déroulée sur le même mode que l'année précédente, en constante adaptation aux contraintes imposées par les pouvoirs publics pour assurer la sécurité du plus grand nombre.

Dans ces conditions, le virage digital engagé en 2020 dans les relations entre la Sicasov et ses usagers a été largement poursuivi en vue d'aboutir, dans le meilleur des cas, à des échanges entièrement numériques, depuis l'interrogation des licenciés jusqu'à l'envoi des factures.

Cette digitalisation des échanges a été menée tout au long de l'année, conjointement aux deux projets majeurs que sont la certification des factures et la signature électronique des contrats. Ces deux chantiers doivent entrer en production dès 2022 et alimenter automatiquement l'espace documentaire mis à disposition de nos usagers sur leur espace extranet dédié.

Un aspect important de la digitalisation des échanges passe par le bon enregistrement des paramètres d'interrogation des licenciés, qui va de pair avec la mise à jour du répertoire des interlocuteurs. Un gros travail a été réalisé en la matière en ce qui concerne les contrats étrangers, gérés en grande partie manuellement jusqu'à présent. L'objectif à atteindre est, comme pour la France ou l'Italie, une interrogation la plus complète possible par voie électronique.

Enfin, en matière de contrôle des déclarations des licenciés, outre les contrôles statistiques systématiques, les visites de contrôle ont repris dès que les établissements ont pu nous recevoir, dans le respect des gestes barrières désormais habituels, c'est-à-dire dès le mois de juillet pour les premiers.



CONTRATS ET REDEVANCES

FACTURATION DES REDEVANCES

Après une augmentation de + 3,5 % en 2020 avec un montant de collecte "record" de 93,1 millions, l'année 2021 enregistre une légère baisse de la collecte des redevances par rapport à l'exercice précédent (- 0,5 %).

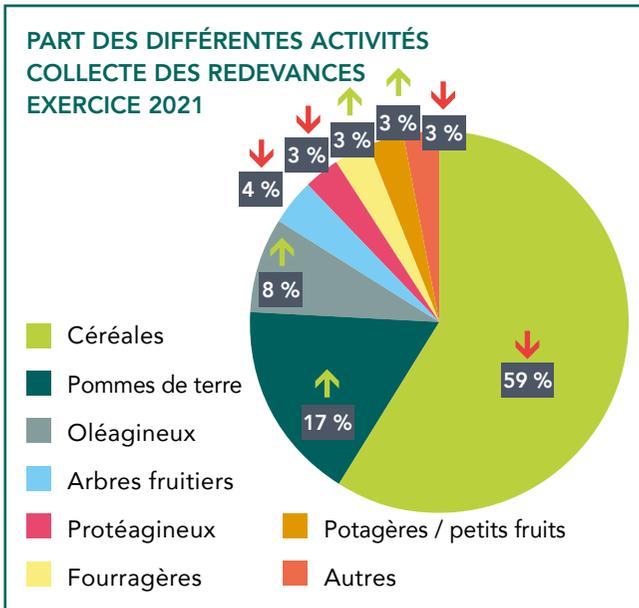
Au total, 92,6 millions d'euros de redevances ont été collectés par la SICASOV, ce qui représente tout de même le deuxième meilleur montant de collecte depuis la création de la SICASOV.

ESPECES	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION MONTANT 2021/2020	ÉVOLUTION % 2021/2020
CÉRÉALES	55 568 594	54 265 327	- 1 303 267 €	↓ - 2,35 %
POMMES DE TERRE	15 661 061	15 820 952	159 891 €	↑ 1,02 %
OLÉAGINEUX	6 286 512	7 623 470	1 336 958 €	↑ 21,27 %
ARBRES FRUITIERS	4 770 331	4 170 756	- 599 575 €	↓ - 12,57 %
PROTÉAGINEUX	3 111 108	2 779 753	- 331 356 €	↓ - 10,65 %
FOURRAGÈRES	2 503 783	3 067 436	563 654 €	↑ 22,51 %
POTAGÈRES / PETITS FRUITS	2 353 553	2 540 078	186 525 €	↑ 7,93 %
PLANTES À FIBRES	1 993 780	1 421 001	- 572 779 €	↓ - 28,73 %
PLANTES ORNEMENTALES	657 523	809 489	151 966 €	↑ 23,11 %
FLEURS / MAÏS / SORGHOS / VIGNES	185 841	131 639	- 54 202 €	↓ - 29,17 %
TOTAL	93 092 087	92 629 902	- 462 185 €	- 0,50 %

Nous constatons une légère diminution de l'activité céréalière notamment due à une campagne de printemps en baisse, avec un retour à la normale des ventes de semences en orge. Les augmentations les plus importantes concernent les activités oléagineux, fourragères, potagères/petits fruits, plantes ornementales et pommes de terre.

Plusieurs explications à cela, dont une commune à l'ensemble des activités : un marché économique favorable, la gestion de nouvelles variétés, la gestion de nouveaux licenciés/contrats et la confiance apportée par de nouveaux obtenteurs. Par ailleurs, les nombreuses actions de communication et de contrôle en semences de ferme (notamment en pomme de terre) ont également contribué à ces évolutions positives.

En revanche, d'autres activités sont à la baisse telles que les arbres fruitiers, les plantes à fibres et autres activités (Fleurs, Maïs, Sorghos, Vignes) essentiellement due au non-renouvellement de l'offre variétale.



En matière de flux de redevances, la facturation des droits de licence et leurs reversements se réalisent pour une très grande partie en France et concernent pour 59 % l'activité céréales.

Bien que les reversements à l'étranger ne reflètent pas tout à fait la "nationalité" des obtentions gérées par la SICASOV (car une partie des redevances issues d'obtentions étrangères est reversée aux représentants basés sur le territoire français), nous observons néanmoins une augmentation significative des règlements aux obtenteurs étrangers depuis plusieurs années.

En effet, les facturations à l'étranger progressent de 18 % (+ 2 M€) notamment en raison de l'augmentation des contrats confiés à l'étranger (en particulier en oléagineux) et par la progression constante constatée sur le territoire italien.

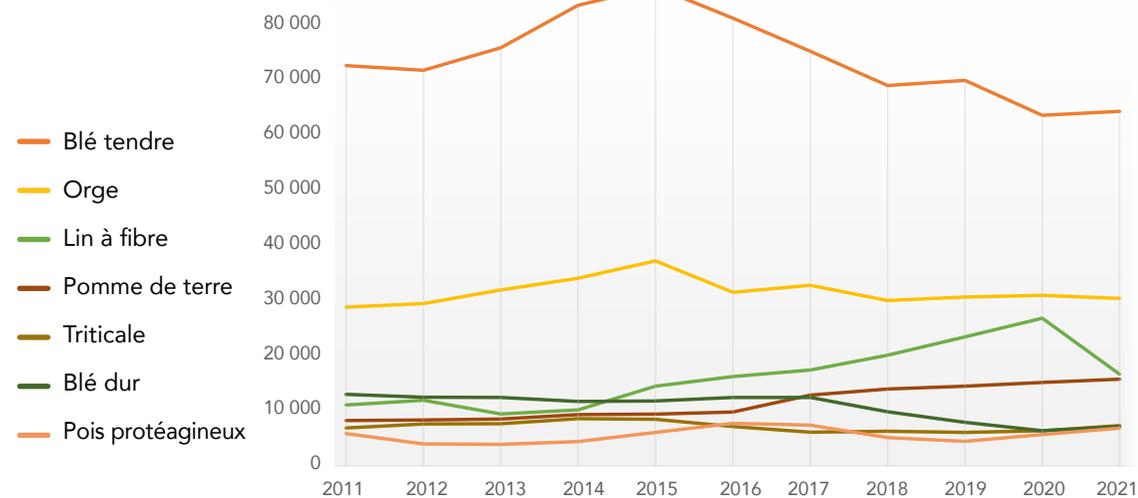
CONTRATS

En Céréales, les surfaces en multiplication enregistrées en 2021 mettent un terme à 5 années de baisses consécutives ! Les résultats sont bien évidemment très variables selon les espèces mais les hausses sont parfois sensibles : + 35 % en avoine, + 11 % en blé dur, 28 % en seigle conventionnel et près de + 15 % en triticale. En blé tendre et en orge, les données sont stables par rapport à 2020. La moyenne globale des évolutions en céréales est de + 2,5 %.

En Protéagineux, l'espèce pois est la seule à la hausse (+ 17%) ce qui permet de contrebalancer les autres espèces, déficitaires. Les surfaces sont ainsi globalement positives avec + 6,3 % en moyenne.

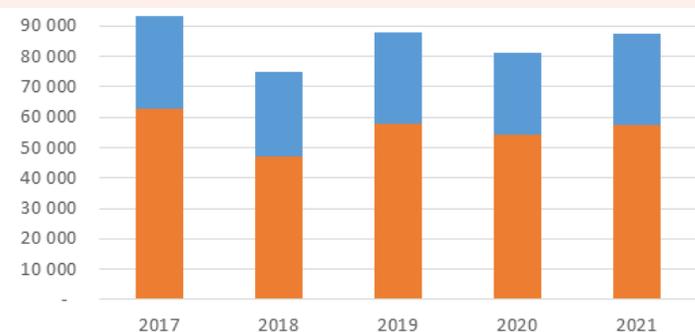
En Lin à fibre, à la suite de la crise du textile liée au COVID en 2020, une baisse volontaire des surfaces de la part des coopératives a été opérée d'où cette diminution très marquée observée sur les demandes de contrats en 2021. Perspectives pour la récolte 2022 : les demandes de contrats de l'automne 2021 et du printemps 2022 montrent une diminution globale des demandes de contrats avec - 4 % en céréales et - 1 % en protéagineux. Ces données sont évidemment provisoires et ne tiennent pas compte des demandes de contrats des nouvelles variétés non encore enregistrées dans notre système.

DEMANDES DE CONTRATS DE MULTIPLICATION POUR LES PRINCIPALES ESPÈCES GÉRÉES (HA - SEMENCES COMMERCIALES)



FOCUS : PART DES 10 PREMIÈRES VARIÉTÉS DANS LES MULTIPLICATIONS ENREGISTRÉES PAR LA SICASOV

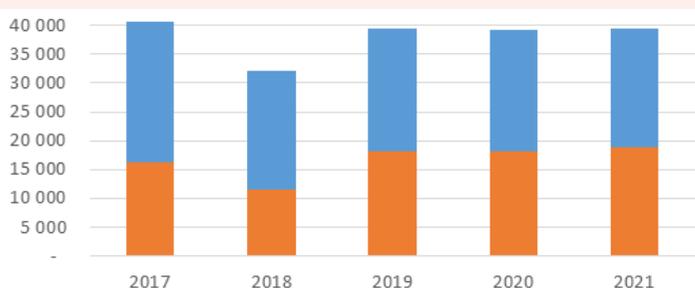
BLÉ TENDRE



TOP 10 en moyenne sur 5 ans : 34 % des surfaces enregistrées pour 390 variétés multipliées

■ 10 premières
■ Autres variétés

ORGE



TOP 10 en moyenne sur 5 ans : 57 % des surfaces enregistrées pour 145 variétés multipliées

■ 10 premières
■ Autres variétés

POMME DE TERRE



TOP 10 en moyenne sur 5 ans : 44 % des surfaces enregistrées pour 210 variétés multipliées

■ 10 premières
■ Autres variétés



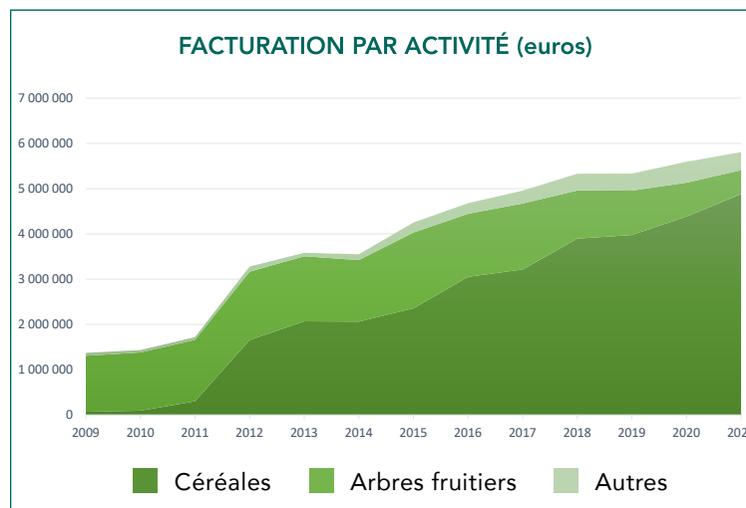
ACTIVITES "ITALIE"

Avec la poursuite du développement de variétés leaders du marché et le retour des variétés du CREA dans le panel des variétés gérées, le volume total d'activité continue d'augmenter sur le territoire italien, notamment en céréales à paille.

En pratique, 2021 constitue le 7^e exercice consécutif d'augmentation du chiffre d'affaires réalisé par la Sicasov sur ce territoire, avec une hausse de 3,8 % (soit + 211 K€).

La Commission anti-contrefaçon Grandes Cultures, créée en 2019 et à laquelle adhèrent la plupart des obtenteurs, filiales ou représentants présents sur le territoire italien, poursuit son activité de veille du marché et de communication.

Parmi les actions de l'exercice : poursuite de la lutte contre l'illégalité, notamment dans le Sud du pays, avec la recherche de sociétés proposant à la vente des semences de variétés protégées (notamment de blé dur), gérées par la Sicasov mais produites hors licence. En outre, notre responsable Italie a mis en place des actions de formation de manière à pouvoir mettre en œuvre, en plus des contrôles déjà réalisés en grandes cultures, des contrôles spécifiques au secteur des arbres fruitiers.



Dans ce dernier domaine d'activité, une nouvelle commission a été constituée. Celle-ci regroupe les éditeurs de variétés fruitières, majoritairement français, à la fois présents en Espagne et en Italie. Ces derniers sont très concernés par la problématique de la contrefaçon et cherchent des solutions pour enrayer les stratégies de piratage mise en place à grande échelle sur ces territoires, y compris pour des variétés non encore développées... Dossier à suivre !

À noter : une part non négligeable des rendez-vous réalisés dans le cadre des congrès annuels Euroseeds est liée à la présence de la Sicasov en Italie, qu'il s'agisse de moments privilégiés pour faire le point sur les contrats gérés, dans le cas d'utilisateurs habituels de la Sicasov Italie, ou d'opportunités nouvelles dans le cas d'obteneurs intéressés par la réussite de notre expérience.

MODERNISATION DES OUTILS

L'année 2021 a vu la poursuite de la modernisation active de nos outils de gestion de la relation client, avec nos usagers comme avec nos licenciés.

Les outils de mailing récemment développés ont été déployés sur un nombre croissant d'activités et nous permettent désormais une gestion presque entièrement électronique des dossiers, de l'interrogation d'exploitation (demandes de contrats) à la facturation des redevances, en passant par l'enregistrement des quantités soumises à redevances sur l'espace extranet de la Sicasov. Une importante mise à jour de nos répertoires a été engagée en cours d'année de manière à nous permettre de mieux cibler nos interlocuteurs à chaque phase de la gestion : interrogations, facturation, contrôles...

ACCORDS INTERPROFESSIONNELS

L'exercice 2021 est la deuxième année de l'application du nouvel accord pour la contribution recherche et innovation variétal (CRIV) en Céréales à paille.

ACCORD CÉRÉALES À PAILLE

Accord portant sur les récoltes 2019, 2020 et 2021, avec prélèvement d'une contribution pour la recherche et l'innovation variétale de 0,90 euro par tonne et reversement de 5 euros par quintal aux agriculteurs utilisateurs de semences certifiées.

ACCORD POMME DE TERRE

Accord portant sur les plantations 2020, 2021 et 2022.

ACCORD FOURRAGÈRES

Nouvel accord interprofessionnel portant sur les récoltes 2021, 2022 et 2023 avec versement des sommes collectées par les établissements producteurs auprès de leurs agriculteurs multiplicateurs directement auprès de la Sicasov (via une facturation spécifique).

L'accord mis en place en 2018 pour l'espèce Soja, dans le cadre de la Charte Soja de France n'a pas subi d'évolution. La démarche est portée par Terre Univia et est proposée aux producteurs de soja utilisateurs de graines de ferme. Comme pour les accords pommes de terre et fourragères, il s'agit d'une démarche volontaire.



ACCORDS INTERPROFESSIONNELS POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE : MONTANTS REVERSÉS AUX OBTEUTEURS SUR LA BASE DES SEMENCES, GRAINES ET PLANTS DE FERME UTILISÉS PAR LES AGRICULTEURS

	2017	2018	2019	2020	2021
Accord Céréales	9 031 675	14 883 295	12 946 027	17 701 973	7 696 201
Accord Pomme de terre	418 504	583 826	975 975	731 717	615 296
Accord Fourragères	367 250	302 470	399 228	319 183	0*
Accord SOJA	-	22 657	70 711	60 774	9 809
TOTAL	9 819 446 €	15 735 128 €	14 391 941 €	18 813 647 €	8 231 306 €

* Facturation décalée en 2022

Dans le cadre de l'accord CRIV Céréales, outre le montant versé aux obtenteurs, 24,3 millions d'euros ont été versés aux licenciés français au titre du remboursement des avoirs CRIV et 1,5 million a été versé au FSOV en 2021.



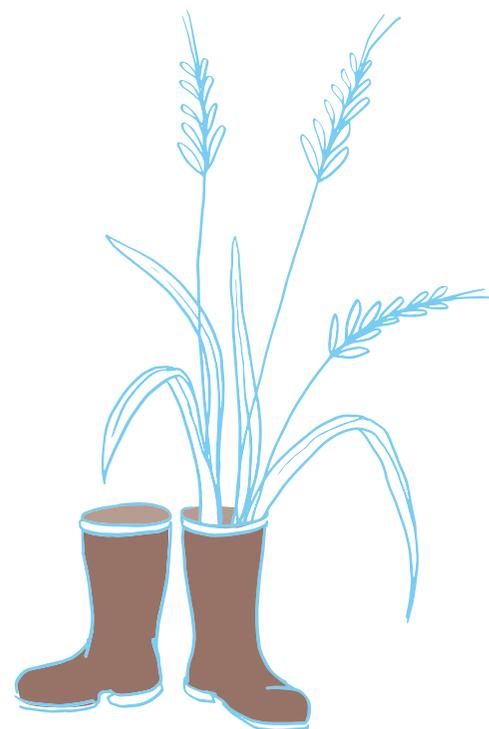
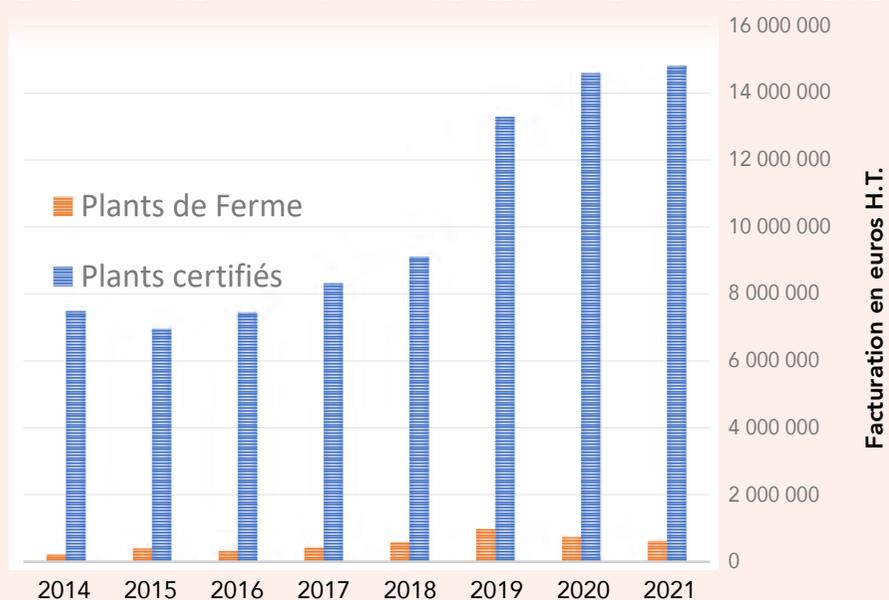
FOCUS : ACCORD INTERPROFESSIONNEL POMME DE TERRE

Sans Organismes Stockeurs imposés pour la vente des productions, le concept CRIV n'est pas applicable à la filière Pomme de Terre et la rémunération équitable liée aux plants de ferme ne peut être perçue qu'au niveau de chaque producteur.

Depuis 2014, des accords interprofessionnels rappellent l'obligation d'une déclaration en y associant un volet sanitaire.

La création d'un pôle contrefaçon en 2017 et d'une commission Pomme de Terre ont permis à la SICASOV d'intensifier (hors période COVID) les contrôles et les actions liés aux plants de ferme, ceci se traduisant par une augmentation des redevances (plants de ferme ou report vers des plants certifiés).

ÉVOLUTION DES FACTURATIONS DE REDEVANCES POMMES DE TERRE



CONTRÔLES ET CONTREFAÇONS

Le pôle Contrôles et Contrefaçons de la SICASOV est chargé de défendre les détenteurs de droits de propriété intellectuelle contre la contrefaçon.

Ce pôle fonctionne via des commissions regroupant les obtenteurs (ou représentants d'obtenteurs) d'une filière ou groupes d'espèces afin de définir une stratégie commune de lutte adaptée à leurs besoins. Des Règlements Intérieurs spécifiques encadrent et précisent le fonctionnement comme le financement de chacune de ces commissions.

Pour toutes espèces non concernées par une commission ou pour toutes actions spécifiques ne relevant pas de l'intérêt général, la SICASOV peut aussi intervenir pour le compte d'un ou plusieurs obtenteurs et avec un mandat et un financement propre.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS ET MISSIONS

Les commissions ont pour objet d'initier et de coordonner des actions à mener. Elles n'ont pas de vocation commerciale.

L'adhésion à la commission n'est pas subordonnée à la gestion par la SICASOV de la collecte des redevances des variétés de ses membres.

Les territoires d'action se décident au sein des

commissions qui fonctionnent en groupe de travail avec un budget propre.

Les principales missions des commissions sont la recherche de cas suspects, la mise en œuvre d'actions ou de contrôles et la communication. Ces actions sont essentielles pour apporter à la Sicasov la visibilité et la crédibilité nécessaires pour devenir un acteur reconnu et respecté de l'ensemble des acteurs des filières concernées. Ainsi, les interventions au sein des établissements "suspects" sont facilitées, ces établissements préférant accepter nos contrôles plutôt que de risquer une saisie-contrefaçon dont ils connaissent désormais les enjeux.

COMMISSION POMME DE TERRE

La commission Pomme de Terre est la première commission à avoir été créée au travers de la gestion des plants de ferme. Elle regroupe la quasi-totalité des obtenteurs / représentants de variétés de pomme de terre.

En 2021, les restrictions sanitaires liées à la COVID-19 ont fortement limité nos contrôles terrain une grande partie de l'année durant laquelle nous avons constaté une baisse des déclarations de plants de ferme.

Fin 2021, 40 contrôles ont cependant pu être réalisés et 16 producteurs ont été régularisés avec la facturation de redevances forfaitaires de pénalité. Ceci démontre l'importance de notre présence sur le terrain rendue possible par nos cinq prestataires spécialisés.

En 2021, de nouvelles actions en justice ont été initiées, dont une affaire d'importation illégale de plants et une autre pour contestation et refus de paiement d'une facture de régularisation. Cette dernière action est importante afin d'éviter les précédents et rappeler à la filière la détermination de la Sicasov à lutter contre l'illégalité.

Une autre affaire, gagnée contre une importante exploitation de la Beauce en première instance, est toujours en cours à la suite d'une procédure d'appel. Le deuxième jugement interviendra en 2022.

COMMISSION GRANDES CULTURES ITALIE

La commission Grandes Cultures Italie a été créée en 2018. Elle regroupe désormais la majorité des obtenteurs de Céréales français et italiens (14 membres) et reste ouverte aux autres espèces dont l'organisation est comparable.



En 2021, la commission a poursuivi sa collaboration avec les services des fraudes et celui des douanes en augmentant les interventions liées aux semences grises et aux semences de ferme de Céréales. Suite à ces actions, des accords avec les trieurs à façon pourraient intervenir en 2022.

Les problématiques du Riz sont traitées hors commission : comme chaque année, un grand nombre de producteurs de riz a été questionné sur leur utilisation en semences de ferme de variétés protégées de deux des plus importants obtenteurs de riz italiens.

Le taux de réponse est traditionnellement bas mais celui-ci a sensiblement augmenté en 2021 en raison d'actions ciblées réalisées avec le concours du service des fraudes.

COMMISSION ARBRES FRUITIERS

Après une longue période d'échanges d'informations et de documentation sur un secteur complexe, la commission

Fruitiers a été créée en 2021 regroupant à ce jour 11 obtenteurs / représentants / éditeurs. Le champ d'action sera à terme européen mais est actuellement centré sur l'Italie.

Les contrefaçons sont majoritairement le fait d'arboriculteurs greffant illégalement à partir de vergers voisins ou d'achats de matériel technique à des pépiniéristes non licenciés.

Afin d'obtenir des informations sur ces vergers illégaux, la commission ciblera majoritairement les pépiniéristes permettant, par contrôles ou actions en contrefaçon, d'obtenir des informations sur leur clients, notamment ceux achetant des porte-greffes.

Fin 2021, 9 contrôles chez d'importants pépiniéristes licenciés italiens ont pu être réalisés, augurant d'une possible coopération avec eux dans la lutte contre la contrefaçon qui leur est souvent également préjudiciable. Les actions en justice menées chez 2 importants pépiniéristes italiens (nord et sud de l'Italie) ont débouché sur un accord transactionnel avec l'un d'entre eux permettant une communication rapide. L'autre action est en cours.

Ces dossiers ont été initiés avec l'aide des services des douanes.

En 2022, l'accent sera mis sur la sensibilisation des Organisations de Producteurs et des metteurs en marché, également potentiellement contrefacteurs.

En complément de ces actions collectives coordonnées, la Sicasov a continué d'apporter en 2021 son expertise aux obtenteurs pour différents travaux ou actions ponctuels.

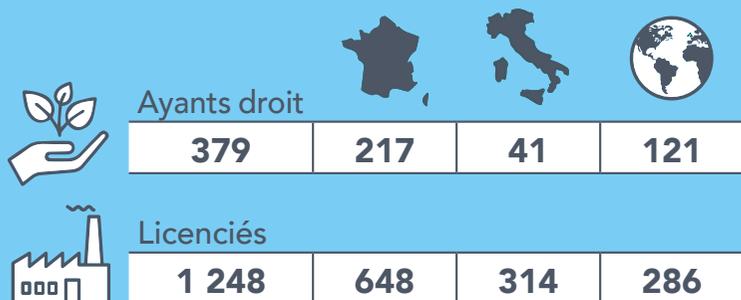
C'est particulièrement le cas en Soja, espèce pour laquelle une commission dédiée est envisagée afin de lutter contre l'augmentation constante des semences de ferme, illégales pour les variétés sous protection communautaire.

En 2021, la Sicasov a également poursuivi son partenariat avec Euroseeds et l'ISF, ses échanges avec l'UPOV et l'OCVV et sa coopération avec de nombreux organismes liés à la Propriété Intellectuelle dont ANOVE / GESLIVE dans le cadre des arbres fruitiers.

L'année 2021, quatrième année de fonctionnement de ce nouveau pôle Contrôles et Contrefaçons, nous a permis une fois de plus de valider l'utilité de ces commissions.

La multiplication des commissions nécessitera cependant de plus en plus de temps et de moyens et, pour une bonne efficacité, nécessitera l'implication toujours plus importante des équipes de la Sicasov, de ses contrôleurs prestataires (5 à ce jour pour la France, 7 pour l'Italie) et de ses réseaux d'experts et avocats. Sans oublier l'engagement des représentants des obtenteurs au travers des comités de pilotage et/ou groupes de travail.

CHIFFRES CLÉS



ACCORDS FINANCEMENT DE LA RECHERCHE **8 314 K€**



ACCORD CÉRÉALES
(CRIV) **7 689 K€**



ACCORD **615 K€**
POMME DE TERRE



ACCORD **0 K€***
FOURRAGÈRES

* (Facturation décalée 2022)



ACCORD
SOJA **10 K€**



Reversement Redevances (%)



FINANCES

Le résultat comptable 2021 ressort à 349 K€, contre une perte de - 41 K€ budgétée.

Le montant des produits est de 4 090 K€ dont 3 492 K€ de recettes Concession, Mandat et Droits d'Inscription contre 3 550 K€ budgété avec effet défavorable de l'activité notamment en céréales (-3%), atténué toutefois par l'augmentation de 0,57 % sur nos prix et barèmes suite à l'application de l'indice SICASOV. Concernant les Pommes de Terre, la facturation progresse de 1 % mais nos frais de gestion sont impactés par la baisse décidée en Assemblée Générale de Juin 2021 (2,5 % au lieu de 3 %) dans le cas spécifique où les variétés, non féculières, d'un ayant droit ont pour unique licencié une filiale détenue à plus de 50 % et que les redevances reviennent en totalité à cet ayant droit.

Les Oléagineux, en net repli ces dernières années, retrouvent le niveau de 2014 soit une progression de plus de 30 %.

À noter également dans nos produits, une reprise de provision de 256 K€ sur un dossier en Fourragères qui faisait l'objet d'un contentieux depuis plusieurs années, qui a finalement abouti à un accord entre les parties concernées.

Le montant des charges est de 3 741 K€.

Par rapport au résultat comptable, le résultat fiscal (21 K€) tient compte essentiellement des déficits antérieurs à reporter (-342 K€), d'une reprise de provision pour départ à la retraite (-7 K€) et d'amortissements non déductibles (16 K€). Une charge financière nouvelle (150 k€) a dû être constatée en 2021 mais il s'agit

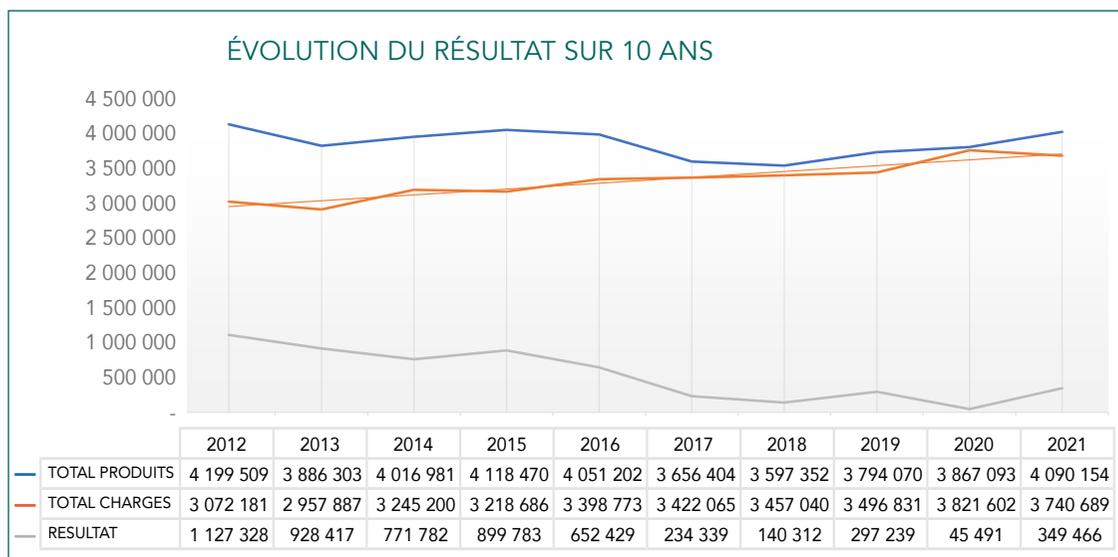
d'une moins-value latente sur un placement financier dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance et donc se résorbera à l'avenir. Ces données sont résumées dans le tableau ci-dessous, il sera commenté en détail lors de l'Assemblée Générale de juin 2022 qui statuera sur les comptes 2021.

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ au 31/12/2021	2018	2019	2020	2021
Facturation des redevances en concession	36 937 741 €	42 079 374 €	43 364 420 €	41 790 485 €
Frais de Gestion perçus sur les mandats	1 701 346 €	1 700 639 €	1 752 597 €	1 776 206 €
Droits d'inscription	63 855 €	52 821 €	68 592 €	64 525 €
Autres Prestations de Services	54 939 €	57 863 €	104 185 €	93 001 €
Chiffre d'Affaires	38 757 881 €	43 890 697 €	45 289 794 €	43 724 217 €
Encaissement des redevances en mandat	47 365 784 €	47 479 287 €	49 143 085 €	51 467 266 €
Total Redevances et Droits d'Inscription	84 367 784 €	89 611 482 €	92 576 097 €	93 322 276 €
CRIV Part Obtenteurs reversée	14 883 295 €	11 211 266 €	17 701 986 €	7 696 201 €
Volume d'activité	99 250 675 €	100 822 748 €	110 278 083 €	101 018 477 €
Autres produits d'exploitation	222 842 €	215 758 €	138 441 €	446 236 €
Charges achat redevances concession	- 35 432 346 €	- 40 403 609 €	- 41 642 480 €	- 40 139 563 €
Autres charges d'exploitation	- 3 470 067 €	- 3 495 992 €	- 3 821 603 €	- 3 583 616 €
Résultat d'exploitation	78 310 €	206 854 €	- 35 848 €	447 275 €
Résultat exceptionnel	173 €	21 980 €	328 €	17 704 €
Résultat financier	47 974 €	68 405 €	81 011 €	- 109 864 €
Bénéfice net avant impôts	126 457 €	297 239 €	45 491 €	355 114 €
Impôts ou crédits d'Impôts	13 855 €	0 €	0 €	- 5 649 €
Bénéfice Net après impôts	140 312 €	297 239 €	45 491 €	349 465 €

En tenant compte d'une diminution par rapport à l'exercice précédent de 42 % de nos charges OS liées à la CRIV en 2021, le graphique ci-dessous qui reprend l'évolution de notre situation sur 10 ans, montre que les charges restent maîtrisées.

Il faut noter que cette année encore, des dépenses budgétées n'ont pas été réalisées du fait des restrictions de déplacement. Le résultat de nos produits de frais de gestion reflète une activité en légère baisse (- 1 %) chez nos usagers pour 2021.

RUBRIQUE	RÉALISÉ 2020	BUDGET 2021	RÉALISÉ 2021	BUDGET PRÉVISIONNEL 2022
Salaires et Charges sociales nets	1 824 959	1 780 000	1 721 349	1 770 000
Charges externes (dont charges Organismes Stockeurs)	1 487 057 (386.142)	1 436 000 (340.000)	1 325 014 (225.202)	1 541 900 (360.000)
Impôts et taxes	86 667	94 000	67 624	79 000
Dotations aux amortissements nettes & aux provisions	168 958	200 000	163 730	180 000
Charges Financières	-	-	150 160	150 000
Charges Exceptionnelles	120	-	11 778	-
Divers (Italie)	253 841	276 000	295 385	285 000
Impôts société	-	-	5 649	-
TOTAL CHARGES	3 821 602	3 786 000	3 740 689	4 005 900
TOTAL PRODUITS	3 867 093	3 745 000	4 090 154	3 955 000
RÉSULTAT	45 491	- 41 000	349 466	- 50 900



FONCTIONNEMENT INTERNE

Une nouvelle fois, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, nous a contraints à limiter la présence des collaborateurs dans nos locaux au strict nécessaire et à mettre en place une organisation et un fonctionnement dédiés pour garantir la continuité de service dans nos échanges avec nos usagers.

Nos collaborateurs sont équipés du matériel nécessaire pour effectuer leurs missions en télétravail via des accès sécurisés de type VPN à notre système d'informations. Nous avons également migré nos outils bureautiques pour qu'ils intègrent nativement des fonctionnalités collaboratives permettant des travaux de groupe quelle que soit la situation de travail, en présentiel ou en distanciel.

Une charte décrivant les modalités de télétravail occasionnel (3j/mois) a été mise en place lorsque le retour aux conditions classiques de travail a été possible. En 2021, nous avons également accueilli les collaborateurs de l'UFS dans nos locaux pour la durée des travaux de réfection de leurs bureaux. Durant toute cette période, le Comité Social et Economique s'est réuni régulièrement pour organiser au mieux les périodes de travail et de télétravail des collaborateurs. Le CSE a également entrepris des

travaux de fond comme la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).



À partir de cette liste de risques relevés, une succession d'actions a été conduite pour les supprimer ou les réduire significativement. En voici quelques exemples :

- remise aux normes des tableaux électriques,
- installations de chaudières à condensation thermorégulées pour supprimer le risque d'exposition au monoxyde de carbone et économiser l'énergie,
- mise en place de détecteurs de présence pour allumage et extinction automatique des éclairages dans les escaliers et les couloirs de circulation, dans nos bureaux et entre les étages de l'immeuble où la Sicasov a ses bureaux.

Un séminaire a été organisé en novembre, permettant à l'ensemble des collaborateurs de visiter les installations de Secobra Recherches sur son site de Bois Henry à Maule.



RESSOURCES HUMAINES

Durant cet exercice, quatre collaboratrices ont quitté la SICASOV, dont l'une pour une retraite bien méritée après plus de 32 ans d'activité au service des obtenteurs. Nous avons recruté par la suite, une chargée de missions Contrat, Redevances et Contrôles et une gestionnaire administrative et comptable qui se sont intégrées rapidement à leur nouveau poste.

À la suite des conclusions de l'audit de notre écosystème informatique SIGIBIO, remises en décembre 2020, nous avons lancé la mise en œuvre des recommandations prioritaires, en changeant et en ouvrant notre environnement de développement afin de pouvoir renforcer notre équipe informatique avec des prestataires externes. Nous avons ainsi élargi nos ressources en contractualisant avec des prestataires, en régie et au forfait, via plusieurs Entreprises de Services du Numérique, ceci afin d'améliorer notre gestion de projet et d'augmenter notre capacité de développement logiciel.

ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION (vers la cloudification de nos applicatifs)

En accord avec la feuille de route établie à la suite de l'audit IT, de nombreux projets techniques ont été lancés en 2021.

En voici les principaux :

- réalisation d'un audit de sécurité de nos sites Web et mise en œuvre de toutes les recommandations préconisées afin de durcir les protections existantes
- reconstruction de l'architecture de notre code source logiciel afin d'automatiser les différentes étapes de développement et permettre l'intégration des modifications et leur livraison en continu. Ce projet était majeur car il nous a permis d'intégrer facilement nos prestataires arrivant en décembre pour renforcer notre équipe de développement
- test de bon fonctionnement et de performance de la virtualisation de notre serveur principal SIGIBIO en vue à terme de le réhéberger dans un cloud privé

- migration vers un service Cloud public de notre système de ticketing permettant de rationaliser le traitement des demandes utilisateurs
- virtualisation des serveurs internes et externes
- renforcement des sécurités logicielles, systèmes et réseaux
- certification de nos factures électroniques
- amélioration et simplification de l'intégration à notre système des déclarations des producteurs réalisées sur notre Extranet
- industrialisation des e-mailings pour nos échanges avec les usagers et mise à disposition d'un espace documentaire sur notre Extranet



FOCUS : PRESTATAIRES INFORMATIQUES



Frédéric PIGAMO – Architecte Logiciel

Sous contrat depuis 2007

Frédéric est un ingénieur expérimenté qui, au fil de ses expériences, a acquis le recul nécessaire pour avoir une vision globale du système d'information à concevoir, en tenant compte de ses interactions avec d'autres composants de l'écosystème applicatif et technique de SIGIBIO et des problèmes éventuels d'interopérabilité. Il s'est impliqué également dans la phase de programmation à proprement parler. Il s'est approprié le code existant du SIGIBIO, et est capable de le déboguer ou de développer de nouvelles fonctionnalités. Dans ce cadre, il participe activement à nos travaux de maintenance corrective, adaptative et évolutive. Il s'est spécialisé dans le développement de nos sites et de nos extranets. Il travaillera bientôt sur une nouvelle version des sites dédiés à nos usagers.

"Je travaille sur les algorithmes les plus complexes et recherche les technologies les plus adéquates avec l'évolution des besoins et la durabilité du SI. Avec Sébastien CASTEL le responsable SI interne de la Sicasov nous formons un binôme soudé et complémentaire !"



Johan SQUINAZI – Architecte infrastructure matériel, système et réseau

Sous contrat depuis 2019

Johan est responsable du suivi des projets informatiques, dans leur composante système, réseau et sécurité. Il mène des interventions régulières afin de vérifier le bon fonctionnement et la sécurité des matériels, des logiciels et des réseaux. Il assure l'interface avec nos différents hébergeurs et définit avec eux les architectures matérielles à mettre en place. Il construit les plans d'adressage entre les différents systèmes afin d'assurer leur étanchéité réciproque. Depuis plusieurs années, il nous accompagne dans la mise en place des machines virtuelles accueillant nos applicatifs métiers. En cela, il participe activement à la "cloudification" de notre infrastructure. Johan garantit le bon fonctionnement du plan de sauvegarde et des tests réguliers de restauration de nos données. Il a également la charge du paramétrage de nos "pare-feux" permettant la sécurisation de nos accès au système d'information SICASOV via des connexions VPN chiffrées.

"J'assure la sécurité d'un système complexe et ouvert vers de nombreux usagers externes, notamment sur nos sites internet de déclaration de production de semences de ferme. Je travaille en étroite collaboration avec Kevin DELGOVE mais aussi avec l'ensemble des collaborateurs pour faire progresser l'infrastructure système et réseau selon les besoins de la feuille de route."



Anne PINET-AYOUZ – Assistante à la Maîtrise d'Ouvrage

Sous contrat depuis 2021

Nous avons accueilli Anne au second trimestre 2021. Elle est ingénieure consultante AMOA et a pour mission d'aider les opérationnels à la définition de leurs besoins. Elle les accompagne dans la rédaction des spécifications fonctionnelles et elle réalise avec eux les tests de recette des logiciels produits par l'équipe de développement.

Anne anime toutes les réunions de suivi des projets en cours, elle met à jour le planning d'avancement et elle organise les séquences de tests. Elle provoque, quand cela est nécessaire, des réunions d'arbitrage pour anticiper tout blocage dans l'exécution du planning. Enfin, elle remonte auprès des équipes techniques toute nouvelle demande fonctionnelle. Le support d'Anne auprès des équipes métier permet d'améliorer le temps de réalisation des demandes d'évolutions et d'obtenir un produit final plus en adéquation avec les souhaits exprimés par les usagers du SI. *"La diversité des projets auxquels je participe rend ma mission particulièrement enrichissante. Quelques exemples des défis récemment relevés par la Sicasov auxquels j'ai eu le plaisir d'être, ou d'avoir été, associée" :*

- faire évoluer les interfaces SigibioFront IHM-Répertoire et OCDE-ng pour un meilleur confort d'utilisation
- adapter l'algorithme de la facturation pour ajuster le traitement de la Retenue à la Source Italie
- favoriser le travail collaboratif par l'adoption de pratiques définies en concertation autour de la nouvelle plate-forme Jira-Cloud
- progresser dans une démarche de dématérialisation des documents, incluant des processus de certification, de signature électronique et de gédification
- gagner en efficacité avec la création de nouveaux outils comme une base dédiée au traitement des données liées à l'inscription et à la protection...

"Le temps à consacrer à ces projets, dont les bénéficiaires s'inscrivent souvent sur le moyen terme, entre en concurrence avec les tâches quotidiennes de chacun. J'ai donc particulièrement apprécié le professionnalisme des équipes métiers et SI, que je remercie chaleureusement pour leur accueil et leur disponibilité."

AMOA

- Recueillir et traduire le besoin
- Étudier et valider la faisabilité
- Vérifier l'adéquation produits/besoins
- Organiser le dialogue MOA & MOE
- Fixer les priorités avec le MOA & MOE

GOUVERNANCE



Président
François DESPREZ
Florimond-Desprez



Antoine COLOMBO
Limagrain Europe



Gilles FOUQUIN
Secobra



Vincent BEGUIER
Agri-Obtentions



Alexandre DARNAUD
International Plant Selection



Thierry MOMONT
KWS Momont



Florimond DESPREZ
Germicopa



Claude TABEL
RAGT

ÉQUIPE



Yves KOHLER
Adjoint au
Directeur
Général



Jean-Frédéric CUNY
Directeur Général



Lucile FABRE
Assistante
de Direction,
Responsable
Communication



Marc LECRIVAIN
Directeur des
Opérations
Extérieures



Jean-Louis TALVAZ
Directeur des Actions
en Contrefaçon
& nouveaux projets



Florence DALMASSO
Responsable
Administrative
et Financière



Fabienne LAUNOY
Responsable
Encaissements
des redevances



Hudsareen RAJENDRAKUMAR
Responsable
Moyen Généraux,
Comptable



Chimène CESS
Gestionnaire
Administratif
et comptable



Sébastien CASTEL
Responsable Systèmes
d'Information



Kevin DELGOVE
Administrateur
Systèmes & Réseaux



Fabien THIERRY
Responsable Contrats
& Redevances



Carine ARTHUS
Responsable
Maîtrise d'ouvrage
Extranet



Marzia CIMMINO
Responsable
Administrative Italie



Stefano BARBIERI
Responsable Italie



Julia HAUSSY
Chargée de missions
Contrôles



Tiffany DIAS DA CRUZ
Chargée de missions
Contrôles



Anne-Laure MIGNOT
Chargée de
Développement
Commercial



David LAURAUX
Juriste

NOS ENGAGEMENTS

PROPOSER UN ENSEMBLE DE SERVICES

Nous accompagnons au quotidien les créateurs et les utilisateurs de variétés végétales, en mettant à leur disposition un large éventail de service.

INSTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE

Nous assurons en toute neutralité la collecte des redevances, en respectant les principes de confidentialité, et accompagnons les établissements déclarants.

GÉRER DE FAÇON EFFICIENTE

Les outils et les savoir-faire déployés par les équipes de la Sicasov permettent de parvenir efficacement à des solutions adaptées à l'intérêt collectif.





Sicasov

Société coopérative d'intérêt collectif agricole par actions
simplifiée à capital variable
RCS PARIS B 312 856 198

7, rue Coq Héron - 75001 Paris - France
info@sicasov.com - www.sicasov.com
Tél : 01 44 76 88 20